

Année scolaire 2020-2021

TARIFS COLLÈGE et LYCÉE

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES : une contribution annuelle est demandée à tous.
Remise accordée sur la contribution annuelle des familles pour la scolarisation :

Dans notre établissement :

De 2 enfants :	- 10 %
De 3 enfants :	- 20 %
De 4 enfants :	- 30 %

**Dans d'autres établissements
d'enseignement catholique :**

D'1 frère ou sœur :	- 5 %
De 2 frères ou sœurs :	- 10 %
De 3 frères ou sœurs :	- 15 %

Fournir un certificat de scolarité 2020 2021
avant le 18 septembre 2020.

Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 10 mois (d'octobre à juillet) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

	Collège	Lycée	
Contribution annuelle des familles	669 €	689 €	* Du fait des événements particuliers de cette année, nous ne sommes pas en mesure de vous donner les tarifs 2020-2021. Cependant, ils seront visibles sur le site de l'établissement dès le 10 juillet 2020.
Frais annexes			
- Assurance scolaire	10 €	10 €	<u>Assurance scolaire</u> : l'établissement a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance obligatoire pour l'ensemble de ses élèves. Il est donc inutile de nous fournir une attestation individuelle.
- Fournitures et activités diverses	87 €	107 €	* voir explication plus haut
- Cotisation APEL	23 €	23 €	<u>Cotisation APEL</u> (association des Parents d'Elèves) : sur demande écrite avant le 18 septembre, un avoir de 23€ sera effectué si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL.
TOTAL	789 €	829 €	
Sortie d'intégration des 6èmes	40 €	-	
PSC1 pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème} (dont 3 ^{ème} Prépa Métiers)	32 €	32 €	
Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les CAP1 et 2 / 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	50 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PAP 2S pour les 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PAP PE pour les CAP1 et 2	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.

MODES DE RÈGLEMENT :

- Prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre à juillet (pensez à fournir un RIB).
 - ↳ Un mandat sera disponible sur Ecole Directe.
- Carte bancaire par Ecole Directe
- Chèque
- Espèces